

galerie, il ne parlait qu'à la Chambre; mais il devait dire qu'il n'était pas probable qu'une majorité des membres se fût mise au fait de la question. Il avait son opinion privée sur le sujet, et d'autres pouvaient avoir les leurs; mais ce n'était pas une raison pourquoi, dans ce nouveau parlement, la question ne fût pas décidée avec la dignité, la décence, et la conséquence qui étaient dûes à l'usage établi, à l'opinion publique, et à la justice privée. Il est bien connu que dans les usages parlementaires, la lecture d'une partie des journaux exige une considération immédiate; or, si c'était là ce qu'on se proposait, on entrerait sans préparation dans un sujet qui affectait la franchise élective, et l'on s'exposait à faire, ce à quoi il n'y aurait pas de remède, s'il était mal, car nulle autorité n'était au-dessus de celle de la Chambre. On devait procéder avec toute la solennité possible; nous ne devions pas nous exposer à l'accusation d'être passionnés ou prévenus. La précipitation avec laquelle on paraissait vouloir conduire la chose, n'était nullement nécessaire, et était dérogoratoire à la dignité de la chambre; et il demandait encore à l'hon. membre d'expliquer ce qu'il prétendait fonder sur sa présente motion.

M. BOURDAGES conçoit que la lecture demandée ne peut aucunement lier la Chambre.

M. DUVAL est surpris du silence que garde l'hon. moteur: il fait une motion; un autre se lève et demande quel est le but de cette motion; et le premier ne donne ni réponse ni explication. Il n'était pas de l'opinion de quelques uns qui croyaient qu'on ne devait pas s'occuper de l'impression que les procédés de la Chambre faisaient au dehors; comme l'hon. orateur l'a dit en une autre occasion, nous sommes responsables au public de nos débats et de nos opinions. C'était la première fois, à sa connaissance, qu'une explication de la sorte était refusée. L'hon. membre a-t-il intention de tenir ses résolutions dans sa poche, et dans un moment d'excitation, d'inviter les membres à les adopter ou à les rejeter soudainement? Que ce fût une question importante, cela pouvait être vrai, mais plus elle était importante, et plus il fallait donner de temps aux membres pour la considérer. Quant à moi, je m'inquiète fort peu que l'hon. membre pour Gaspé siège ou non dans cette Chambre; mais comme membre de cette honorable Chambre, élue et respectée comme telle, je n'aimerais pas à être dans le public la risée de messieurs qui, quoiqu'ils n'aient pas l'honneur d'être des représentans du peuple, sont cependant partie du peuple, et sont en état de juger de notre conduite aussi bien que de leurs propres intérêts. Je me lève donc de ma place, et demande une explication de ce qu'on prétend faire en conséquence de la motion; et quand je devrais être seul, je regarde-